

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM18 0555**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018**

#### **MOTION POUR QUE MONTRÉAL SOUTIENNE ACTIVEMENT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA RÉGION**

Attendu que les centres de tri du Québec exportaient 60 % de leurs matières récupérées vers l'Asie et la Chine;

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Chine a restreint considérablement l'importation de certains déchets recyclables, représentant 24 catégories de déchets solides, dont certains plastiques, papiers et textiles;

Attendu que l'industrie du recyclage québécoise devra trouver d'autres débouchés pour les matières récupérées;

Attendu que les déchets sont une ressource et qu'il est possible de créer de la valeur ajoutée avec ceux-ci;

Attendu que les matières recyclées peuvent entrer dans la production de biens selon le principe de l'économie circulaire, où les déchets sont recyclés et réintroduits dans le processus de production;

Attendu que Écotech, la grappe industrielle des technologies propres, comprend un secteur visant à valoriser les matières résiduelles, une industrie en forte croissance à l'échelle mondiale;

Attendu que la valorisation des quelques 500 000 tonnes de matières exportées annuellement en Asie pourrait représenter des milliers d'emplois au Québec et à Montréal;

Attendu que l'une des quatre priorités du Plan de développement durable de la Ville de Montréal, Montréal durable 2016-2020, est d'effectuer la transition vers une économie verte, circulaire et responsable et que, pour ce faire, ce Plan prévoit la réalisation du premier portrait du développement de l'économie circulaire à Montréal;

Attendu que les ressources de la planète sont limitées et qu'il est donc nécessaire de changer le modèle économique linéaire (extraire - fabriquer - consommer - jeter) pour une économie circulaire (qui fonctionne en boucle en recyclant les déchets);

Attendu que dans son *Livre blanc pour une économie verte*, publié en 2018, Écotech recommande que les administrations publiques, dont les villes, servent de bancs d'essai et de vitrines pour les technologies propres, permettant ainsi d'atteindre trois objectifs : l'essor du secteur québécois des technologies propres, la réduction de l'empreinte environnementale des administrations publiques et l'obtention par les entreprises de la nouvelle norme internationale ISO 14034, qui vise à certifier la performance des technologies en situation d'utilisation réelle;

Il est proposé par Mme Suzanne Décarie

appuyé par M. Aref Salem  
M. Lionel Perez  
M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

- 1 - que dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique et du Plan Montréal durable 2016-2020, la Ville de Montréal identifie des technologies innovantes qui permettraient de valoriser les matières résiduelles produites sur son territoire;
- 2 - que la Ville de Montréal continue d'établir des partenariats porteurs afin de devenir le banc d'essai ou la vitrine technologique d'au moins une de ces technologies propres d'ici 2020, selon les principes de l'économie circulaire.

65.02